



CDEN « rythmes scolaires » - 1er avril 2014

Un premier CDEN s'est tenu le 6 février dernier, à la suite duquel ont été validés les horaires des écoles de 61 communes, malgré des erreurs dans les horaires, des PEDT (projets éducatifs territoriaux) en attente de rédaction, et de nombreuses contestations de la part des parents et / ou des enseignants...

Ce 1^{er} avril, ce sont les horaires de toutes les écoles restantes (ou presque) qui sont présentés aux membres du CDEN... Des horaires définis par des municipalités qui, pour partie, n'ont pas été reconduites par leurs électeurs à l'issue du 2^{ème} tour des élections municipales. La date du 1^{er} avril (choisie au hasard du calendrier ?) ne permettrait pas aux communes de reprendre ce dossier en main, mais les mettra au contraire devant le fait accompli. Et ce n'est pas un poisson d'avril !

Monsieur le Préfet, cautionnez-vous cette notion bien singulière de la démocratie ? En effet, s'il y a bien un élément avéré, c'est que la mise en place des nouveaux rythmes scolaires ne fonctionne et ne peut fonctionner qu'à condition de « *s'appuyer sur des collaborations entre tous les partenaires de l'école* » (*Document DGESCO rapport du Comité National de Suivi des Rythmes remis au Ministre le 12 février 2014*). C'est dire s'il faut souligner l'importance et la « *nécessité d'une co-construction de qualité* » (*Audition et contribution de l'ANDEV (association nationale des directeurs de l'éducation des villes), rapport du Comité National de Suivi des Rythmes remis au Ministre le 12 février 2014*). Le contre-rapport sur les rythmes élaboré sur le terrain par le SNUipp-FSU, remis à Monsieur le Ministre et Monsieur l'Inspecteur d'Académie le 12 février dernier, et qui sera par ailleurs examiné lors du prochain Comité National de Suivi, montre également que les réussites, car il en existe quelques-unes, sont « *le fruit d'un travail de concertation approfondie, d'une prise en compte de l'avis des enseignants* ». Toujours à l'épreuve du terrain, la FCPE elle-même rapporte que : « *Force est de constater que la Réforme des rythmes telle qu'elle a été conçue présente de nombreuses faiblesses, qui se ressentent aujourd'hui sur le terrain:* », et particulièrement le fait que « *le cadre posé laisse la possibilité à des communes de mettre en place une organisation horaire sans aucune concertation avec les*

parents et enseignants, voire contre leur avis.»

Certaines équipes municipales tout juste élues ont bien l'intention de retravailler les propositions émanant de leurs prédécesseurs, et qui ne faisaient pas l'objet d'un consensus avec les parents et les enseignants, conscientes qu'elles sont de la nécessaire adhésion de tous les acteurs à ce projet.

La question des rythmes scolaires a souvent fait l'objet de débats lors de la campagne des municipales. Si les nouveaux élus de la République souhaitent mener une réflexion sur ce dossier, permettant d'associer tous les acteurs, et de retrouver un climat serein et constructif là où les tensions se sont exacerbées, nous n'imaginons pas, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, et nous parlons sous couvert de Monsieur le Préfet, que vous ne sursoyiez pas à la validation des horaires examinés ce 1^{er} avril.

Rappelons que l'Association des Maires Ruraux de France a elle-même souligné combien cette réforme *« nécessite de longs mois, voire d'années, de discussion et de concertation »*, dénonçant la *« rigidité du terme imposé »*.

Aujourd'hui 20 % des écoles, moins de 1 % au niveau local, vivent au quotidien la mise en place de la réforme des rythmes et pour 80 % (99 % en Savoie) cette réalité devrait voir le jour à la rentrée prochaine. Pour celles passées en 2013, les difficultés ou dysfonctionnements rencontrés, le caractère inégalitaire de sa mise en place confirme notre demande de réécriture du décret. Et pourtant, ces communes sont celles qui se pensaient prêtes ! Comme le précise l'AMRF dans sa contribution à l'élaboration du rapport national sur les rythmes, *« si 20 % des communes ont choisi de se lancer dans le dispositif dès 2013, c'est de toute évidence qu'elles avaient la quasi-certitude de pouvoir pallier les problématiques répertoriées »*... C'est dire l'ampleur de la tâche. A ce titre, il apparaît nécessaire de laisser du temps, et notamment aux nouvelles municipalités en place.

Laisser du temps aux représentants des personnels de faire leur travail aurait été bienvenu également . Nous n'avons été destinataires des documents que jeudi soir, les délais réglementaires ne sont pas respectés. Nous n'avons pas la liste des PEDT, rédigés ou en cours. Les communes dont les horaires sont revus entre le CDEN du 6 février et aujourd'hui auraient pu être signalées sur le document.

Nous avons toujours de nombreuses questions :

- Quid de la responsabilité des directeurs(trices) d'école en temps scolaire, quand l'amplitude horaire globale sur la semaine passe à 25, 27 voire 28h00 ? C'est le cas des écoles primaires qui proposent des horaires différenciés pour les élèves de maternelle et élémentaire, ou par cycle ou niveau.
- Avec des différences horaires au sein d'une même école, comment se fera la concertation entre enseignants, à quel moment pourront-ils se réunir pour mener leur nécessaire

travail d'équipe, sur quels temps pourront se réunir les conseils de maîtres et de cycle ?

- Les horaires différenciés par niveau ou cycle semblent difficilement gérables, et générateurs de confusion chez les enfants, particulièrement les plus jeunes.
- Quelle est la cohérence quand le temps de classe de la matinée est inférieur à 3h, 2h dans certains cas ? Respecte-t-on ainsi le rythme des enfants ? Est-il pertinent de valider de tels horaires ?
- Est-il raisonnable de valider des horaires imposant des pauses méridiennes de 3h00 ou 3h30 ? Dans quel état seront les enfants à l'issue d'une telle pause, si ce n'est dans un état d'épuisement et d'excitation avancé, non propice aux apprentissages ? Que dire des conditions de travail des enseignants ? Que vont-ils faire durant ce temps ? Cette organisation du travail placera de fait nos collègues dans de grandes difficultés, augmentant leur exposition aux risques psycho-sociaux (stress, épuisement professionnel)... Le fonctionnement de la grande maison Éducation Nationale n'ira hélas pas en s'arrangeant !
- La difficulté d'organisation au sein des RPI a-t-elle été prise en compte ? Cela vaut pour l'organisation en termes de transport notamment, payant dès la rentrée qui plus est... Verra-t-on des répercussions en termes de scolarisation dans certaines zones rurales à la rentrée ?
- De manière générale, le but est-il d'afficher à la fin une copie sans tâche, ce qui expliquerait cette course effrénée aux horaires et les quelques couacs qui l'accompagnent, ou d'essayer de tenir compte de l'intérêt des élèves ?
- Monsieur le Préfet, vous êtes, au nom de l'État, le garant du bon déroulement des opérations dans notre département, et garant du dialogue social. Monsieur l'Inspecteur d'Académie, sur cette question des rythmes, ne souhaite pas répondre aux questions, légitimes, des représentants des personnels, nous renvoyant sans cesse à d'autres instances, dont aucune n'a véritablement la compétence de traiter des conditions de travail des enseignants. La problématique de l'accès et de l'utilisation des salles de classe n'est toujours pas réglé ; l'allongement de la pause méridienne interroge, quand on sait qu'en outre de nombreux enseignants sont en poste loin de chez eux ; comment seront concrètement gérés le service des enseignants remplaçants et des enseignants nommés sur des compléments de postes à la rentrée ? Nous dénombrons plus d'une vingtaine d'organisations horaires différentes par circonscription. Quand on connaît les difficultés du remplacement cette année, absolument catastrophique, contrairement à ce qu'affirme l'administration, à tel point que deux d'entre nous ne sont pas remplacés aujourd'hui pour participer à cette instance. Nous avons des inquiétudes pour l'an prochain. On peut toujours parler de l'intérêt de l'enfant, quand actuellement l'institution Éducation

Nationale n'est même plus en mesure d'assurer la continuité du service public d'éducation sur le territoire ! Et je ne reviens pas sur notre première question relative à la responsabilité des directeurs(trices) d'école en cas d'amplitude horaire au-delà des 24h réglementaires...

En outre, les écoles privées ne sont pas tenues d'appliquer le décret. Cette situation inacceptable permise par le décret actuel accentue dangereusement la concurrence entre le service public d'éducation et les réseaux privés d'enseignement. Au nom de l'État, dont vous êtes ici le représentant, Monsieur le Préfet, nous vous demandons publiquement de faire remonter au ministère que soit mis fin à cette inégalité de traitement au détriment de l'enseignement public.

Autant de difficultés, et nous n'en avons pas ici refait la liste exhaustive, qui confirment la demande du SNUipp-FSU de non généralisation de la réforme des rythmes à la rentrée prochaine, de suspension de sa mise en œuvre et de réécriture du décret. En effet, en l'état, cette réforme n'est pas applicable avec succès dans toutes les écoles. Le SNUipp-FSU interviendra pour porter ses revendications lors de la séance du Comité National de Suivi du 11 avril, qui verra l'examen de notre contre-rapport.

Nous avons toujours considéré qu'il aurait fallu traiter avant ou au moins dans un même mouvement une réforme des rythmes et des mesures pour la réussite des élèves conjuguées à l'amélioration des conditions de travail :

- la refonte des programmes scolaires
- la rénovation de la formation continue
- la déconnexion temps élèves/temps enseignant
- la revalorisation du métier
- le financement pérenne des TAP (temps d'activité périscolaire) assurés par l'État

Enfin, nous sommes tous conscient ici, après le verdict sans appel des urnes, qu'un remaniement ministériel est en cours. Quelle sera la place de l'École désormais, alors que la priorité affichée est à présent, et sans ambiguïté, le « *redressement économique* », par le biais de nouvelles économies budgétaires ? La question de la refondation est posée. Le dossier des rythmes va se reposer différemment. Ce qui est sur, c'est que les attentes des enseignants sont très fortes, et la transformation de l'école une nécessité. Le SNUipp-FSU entend bien continuer de porter ses revendications et obtenir des avancées pour tous.